



Artisans, commerçants et entreprises de services...

Investissez pour moderniser et développer votre activité ! Opération mise en œuvre sur le Pays Haut Languedoc et Vignobles en partenariat avec les chambres consulaires et avec le soutien financier de l'Etat et de la région Occitanie.



D'autres actions sont menées afin d'animer et de dynamiser le tissu artisanal et commercial local

- - Les lister... texte à venir...
- - Les lister... texte à venir...
- - Les lister... texte à venir...
- - Les lister... texte à venir...
- - Les lister... texte à venir...

Vos interlocuteurs :



Haut Languedoc et Vignobles

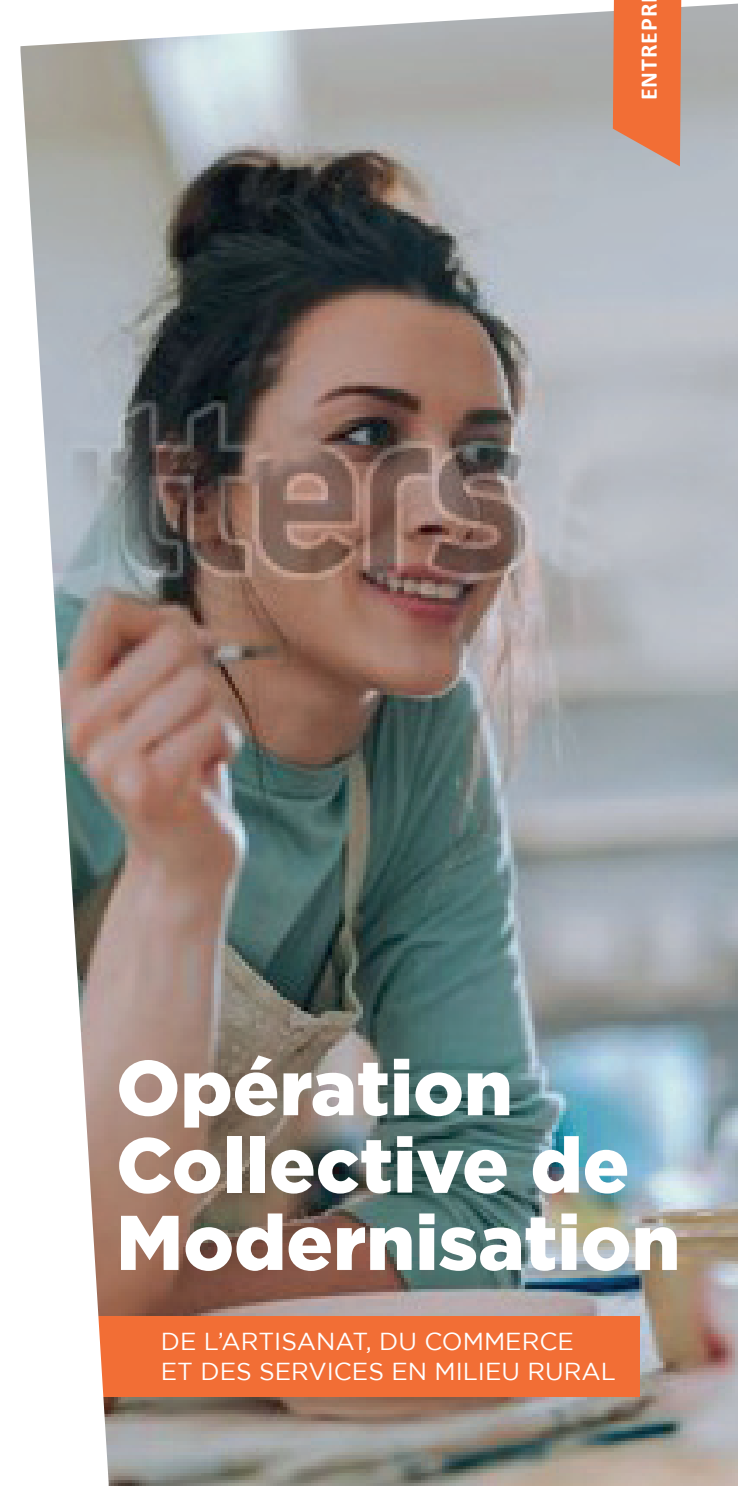


Chambre de commerce et d'Industrie



Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Une opération réalisée avec le concours financier de :



Opération Collective de Modernisation

DE L'ARTISANAT, DU COMMERCE ET DES SERVICES EN MILIEU RURAL

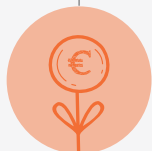
L'Opération Collective de Modernisation c'est :



→ **Un soutien financier** pour vos investissements,



→ **La modernisation**, la diversification, l'accessibilité physique et numérique ainsi que la sécurisation de votre entreprise de proximité existante,



→ **Une subvention** à hauteur de XX% sur vos investissements et plafonnée à XXX euros.



Les investissements possibles :



- **Travaux de Modernisation** des locaux d'activité et les équipements professionnels (y compris les véhicules de tournées utilisés par les commerçants pour assurer une desserte itinérante de proximité et/ou de livraison dans les communes dépourvues d'activités commerciales et leur aménagement),
- **Outils numériques** facilitant notamment le développement d'une offre de vente de service et de produits en ligne, la communication et les équipements permettant la mise à disposition des produits sur des horaires élargis,
- **Travaux de sécurisation** et d'accessibilité à tous les publics (y compris via des technologies numériques),
- **Rénovation** des vitrines.

Le matériel d'occasion est éligible sous réserve d'une attestation du vendeur selon laquelle le matériel n'avait pas été subventionné à l'origine.

Les critères d'éligibilité :

- **Votre siège social** doit être sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles (102 communes / 4 communautés de communes du Minervois au Caroux, Grand Orb, Avant-Monts, Sud Hérault),
- **L'entreprise** doit être immatriculée au Répertoire des Métiers et (ou) au Registre du Commerce et des Sociétés depuis 1 an,
- **Votre chiffre d'affaire** annuel doit être inférieur à 1 000 000 d'euros HT,
- **Pour les entreprises commerciales**, la surface de vente (alimentaire) doit être inférieure à 400 m².



Les étapes du dossier :



- **Informez-vous** auprès du Pays Haut Languedoc et Vignobles, de la CCI ou de la CM,
- **Montage du dossier** (Complétez le formulaire type - descriptif de l'entreprise et du projet d'investissement, devis...) + prévoir un QR avec lien direct vers dossier type ?
- **Accusé de réception** délivré par le Pays,
- **Présentation** au comité de pilotage,
- **Notification** de subvention.



- **Aucun investissement** ne doit être réalisé avant le retour d'un accusé de réception de dossier complet.
- **La subvention** sera versée après vérification des factures acquittées et le contrôle sur place des investissements réalisés.
- **Les travaux** doivent être réalisés dans les 6 mois après notification de subvention.